

Notes de séance I Copil Intégration

Mardi 12 mai 2026 à 14h30 en Préfecture de région

Lieu :

Salle Jean Philibert Maret, Préfecture du Loiret, 181 rue de Bourgogne, Orléans

Ordre du jour :

1. La loi CIAI du 26 janvier 2024

La circulaire interministérielle du 26 juin 2025 a un double objectif :

- améliorer le taux d'emploi des étrangers en situation régulière,
- résorber significativement les difficultés de recrutement des employeurs, notamment dans les secteurs en tension.

Public cible : les étrangers en situation régulière / focus particulier sur les étrangers primo-arrivants (en France depuis moins de 5 ans)

Les exigences sont renforcées en matière d'intégration depuis le 1/01/26 afin de casser la barrière de la langue, obstacle à l'intégration économique, sociale et culturelle des étrangers :

- rehaussement du niveau de langue pour l'obtention de la carte de résident : niveau B1 / accès à la nationalité française : niveau B2
- exigence de maîtrise du français pour l'accès à la carte de séjour pluriannuelle : niveau A2
- obtention de l'examen civique : conditionne la délivrance de la carte de séjour pluriannuelle et de la carte de résident

-> Changement d'approche : d'une obligation de moyens (suivre la formation) vers une obligation de résultat (obtenir le niveau A2)

Les demandes de renouvellements ne sont pas conditionnées à ces exigences ainsi que les publics suivants :

- personnes de plus de 65 ans
- bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés, apatrides)
- certains titres dont carte de séjour pluriannuelle Talents par exemple
- ressortissants de pays tiers avec accords bilatéraux (ex : Algérie)

L'article 23 de la CIAI prescrit des mesures plus accompagnatrices, basées sur la contribution de l'employeur à la formation linguistique visant le niveau A2 avec obligations d'aménagement du temps de travail.

2- Priorités de l'Etat

Intervention de Mme ZERZOUR, directrice territoriale de l'OFII et de France Travail sur une expérimentation commune en cours sur la Région.

3 parcours possibles :

- 1/ Parcours professionnel
- 2/ Parcours social
- 3/ Parcours socio-professionnel

On arrive à accompagner vers l'emploi mais il y a des difficultés à maintenir dans l'emploi ou à obtenir un emploi pérenne.

Mobilisation de France Travail auprès des structures d'hébergement : 2 conseillères dédiées sur le territoire d'Orléans, 112 accompagnements au 31/03/26.

3 – Déclinaisons concrètes des actions au plan local

• Actions de France Travail vers l'emploi :

- 7 octobre 2025 : 10 entreprises présentes + SIAE + organismes de formation et 217 bénéficiaires présents
- 15 janvier 2026 à l'AFPA : 210 présent, 20% des personnes ont repris un emploi à 1 mois, 23 sont entrées en formation
- 28 avril 2026 à l'AFPA : 176 participants dont 29 à l'atelier SOS nounou pour recherche de garde d'enfant
- Prochaine action : le 10 juin 2026 autour du judo avec un job dating

• Mobilisation des entreprises en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers primo-arrivants :

➤ Témoignage de l'entreprise DERET :

Le dispositif HOPE BY SYNERGIE a été mis en place au sein de l'entreprise DERET pour un public primo-arrivant pour l'obtention de diplômes :

- Formation Français Langue Etrangère (FLE) = 7 semaines
- Titre professionnel de préparateur de commandes : 13 semaines soit 455 heures

Le sourcing des candidatures s'est fait via France Travail en lien avec l'OFFII, la DDETS et le réseau AGIR.

Coût de la formation : 9450€ par personne

Hébergement et restauration sur place via l'AFPA et un accompagnement social via l'AFPA / SYNERGIE / DERET.

- Témoignage de l'entreprise THIBAUT COUVERTURE (Nicolas TOURNAIRE)
- Témoignage de l'entreprise GDS PITHIVIERS (M. LAMBERT)

Ces entreprises aimeraient recruter plus de candidats étrangers qui représentent un vivier de potentiels mais elles ont besoin d'accompagnement. Elles ont besoin d'avoir les bons contacts pour cela.

La CCI indique qu'elle est un point de contact pour ces démarches. Elle va mettre en place un événement à l'automne pour accompagner au mieux les entreprises à ce sujet.

- Témoignage de M. COTET de HUMANDO et de Mme HAUDEBOURG de l'entreprise HAUDEBOURG et témoignage d'un salarié de l'entreprise HAUDEBOURG
- Témoignage de l'AFPA, Mme BERNOT

Le public des travailleurs étrangers méconnaît ses droits, un travail de sensibilisation est nécessaire.

La DDETS indique qu'un numéro unique «service renseignement droits du travail» renvoie vers le Département et qu'il faut renseigner les abus des employeurs ne respectant pas le droit du travail (heures de travail non prises en compte, fiches de paie sans contrat de travail,...) : 08 06 000 126.

- **L'accès au logement en complément de l'accès à l'emploi**

- Parcours intégration emploi logement en lien avec les réunions fluidité par M. GUILLOTIN, DDETS :

Le Logement d'Abord : dans le Loiret, sont mises en place des réunions « fluidité » permettant aux personnes hébergées de pouvoir accéder au logement tous les 2 mois en présence du corps préfectoral / DDETS / DMI / OFII / France Travail.

Ont également lieu des réunions SIAO / bailleurs / personnes réfugiés avec les structures pour accélérer le relogement.

2 motifs pour ces réunions :

- accès au logement
- roulement des places d'hébergement

➤ Présentation de la convention Action Logement par M. VALADARES :

Action Logement a signé une convention nationale pour les publics accédant à l'emploi afin de favoriser l'accès au logement, fluidifier les parcours et les sécuriser.
Elle dispose d'une plateforme digitalisée pour promouvoir l'offre disponible.

➤ Témoignage de Mme MIRAGLIOTTA de l'Armée du Salut, Responsable du service HU / hébergement

L'Armée du Salut accueille une population jeune avec des parcours traumatisants, des jeunes qui veulent s'intégrer et travailler.

➤ IMANIS, Sandra BARET

3 dispositifs qui accompagnent des bénéficiaires de la protection internationale :

1/ CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

A ce jour, 41 places sur Montargis, Gien et Pithiviers.

Public isolé, en co-hébergement.

Durée de séjour de 9 mois.

Pénurie de très petits logements ; la personne reste hébergée dans l'attente d'une proposition d'hébergement.

2/ Intermédiation locative :

Places BPI : 14 places en co-location pour des isolés sur tout le département, dont 6 personnes inscrites dans le dispositif AGIR

3/ Mesures AVDL :

Un dispositif très récent qui vise à accompagner les ménages dans le logement lorsqu'ils quittent l'hébergement.

- **Mobilisation des collectivités pour une intégration globale : les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI)**

Possibilité de couvrir les thématiques suivantes : apprentissage du français / accompagnement emploi et formation professionnelle / logement / aide à la mobilité / accès aux droits / accès aux soins / aide à la parentalité / accès activités culturelles et sportives / appropriation des principes de la République / lutte contre la fracture numérique

Ex : un conseiller « aller vers » à la Mairie de St Jean de Braye pour accueillir un public primo-arrivant / un conseiller Accompagnement Vers et Dans le Logement

Intervention du Président de la chambre d'Agriculture : importance de faire du lien avec les agriculteurs notamment pour le recrutement de main d'œuvre.